



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 mai 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 12 Mai 1997

**Convention entre le Conseil Régional et la Ville de Niort relative au  
Pôle National des Métiers d'Art**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,  
M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire  
MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard  
NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia  
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M.  
Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude  
VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène  
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Conformément à la délibération du conseil municipal du 13 décembre 1996 relative, au Pôle National des Métiers d'Art, aux partenariats enclenchés et au financement des études et actions,

Une convention précisant le partenariat entre la Ville de Niort et le Conseil Régional est soumise à votre approbation. Cette convention rappelle les 3 axes du pôle :

- université d'été de l'artisanat
- création d'un centre régional des métiers d'art
- développement de filières de formation professionnelle supérieure.

Elle précise en son article 2 que la Région Poitou-Charentes s'engage à soutenir les études relatives à la faisabilité du projet Pôle National des Métiers d'Art initiées en 1997 par la Ville de Niort, maître d'ouvrage, et qu'un chargé de mission est recruté par la Ville de Niort afin de coordonner l'ensemble des actions.

Sur un budget global de 1 100 000 F, la Région Poitou Charentes accorde une subvention de 300 000 F en complément de celle de 200 000 F accordée dans le cadre de la Convention Régionale de Développement Urbain.

80 % du montant de la subvention sera versé à la signature et sur présentation de cette convention et le solde sur justificatif d'un rapport final.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette convention ci-jointe et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE